

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 9 novembre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 38, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45

Etaient présents à la CCI :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN François : M. Emile BOURGEOIS Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN représenté par son suppléant M. Dominique LHOMME Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Vieille : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient présents en visioconférence :

Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaick CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Christine WERTHE, **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Fontain :** Mme Martine DONEY Geneuille : M. Patrick OUDOT représenté par sa suppléante Mme Sandrine BOUTARD Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Saint-Vit : Mme Anne BIHR Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY, **Villars Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN représenté par son suppléant M. Didier TODESCHINI

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Thierry PETAMENT, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Mery-Vieille : M. Philippe PERNOT Novillars : M. B. LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance :

M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

T. JAVAUX à C. MAGNIN-FEYSOT, M.J. BERNABEU à P. SIMONIN, H. ALEM à A. TERZO, P. BILLEREY à G. SPICHER, N. BOUVET à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à C.DEVESA, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à C. CAULET, J. CHETTOUH à F. BAEHR, P. CREMER à K. BERTAGNOLI, B. CYPRIANI à JE. LAFARGE, L. GAGLILOLO à A. LAROPPE, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à M. ZEHAF, V. HALLER à N. SOURISSEAU, PC. HENRY à M. PIGNARD, D. HUGUET à F. BOUSSO, M. LAMBERT à M. LEMERCIER, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à N. BODIN, MT. MICHEL à M. ETEVENARD, L. MULOT à G. BAILLY, T. PETAMENT à L. FAGAUT, F. PRESSE à A. POULIN, JH. ROUX à S. WANLIN, J. SORLIN à S. COUDRY, C. WERTHE à C. VARET, A. BLESSEMAILLE à J. KRIEGER, R. BLAISON à V. MAILLARD, O. LEGAIN à C. BARTHELET, F. BAILLY à C. MAIRE, V. DRUGE à F. GALLIOU, M. LEOTARD à E. BOURGEOIS, M. DONEY à JM. CAYUELA, P. OUDOT à JF. MENESTRIER, H. TRUDET à D. HUOT, JP. JANNIN à P. CONTOZ, C. LINDECKER à F. LAIDIE, S. RUTKOWSKI à M. FELT, D. PARIS à G. GAVIGNET, P. PERNOT à F. RACLOT, L. BERNARD à JP. MICHAUD B. LOUIS à F. TAILLARD, A. OLSZAK à P. CHANEY, D. GAUTHEROT à G. ORY, JM. BOUSSET à P. AYACHE, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC ANSART, A. BIHR à P. ROUTHIER, J. SIMONDON à V. FIETIER, F. BARBAROSSA à Y. GUYEN, JM. JOUFFROY à Y. MAURICE et D. LEGAIN à D. LHOMME

BATIFRANC – Augmentation de capital

Rapporteur : Benoit VUILLEMIN, Vice-Président

Commission : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Grand Besançon Métropole est actionnaire minoritaire (2%) de Batifranc, société de financement qui accompagne les projets immobiliers des entreprises à l'échelon régional. Avec des collectivités à son capital, Batifranc obéit également à certaines règles relatives aux Sociétés d'Economie Mixte. Batifranc a initié une opération d'augmentation de capital, destinée en priorité à la Région Bourgogne Franche-Comté et aux actionnaires privés. Le Conseil Communautaire est sollicité pour autoriser cette opération.

I. Contexte

Batifranc est une société de financement qui propose des dispositifs de crédit-bail et de location longue durée dans le but d'accompagner les projets immobiliers pour l'installation ou le maintien d'entreprises sur le territoire régional.

La Région Bourgogne Franche-Comté est l'actionnaire public principal avec près de 40% des parts au capital. Il convient de noter que, contrairement à une société d'économie mixte classique, les collectivités détiennent moins de la moitié du capital de Batifranc. L'actionnariat privé est majoritairement composé d'établissements financiers, et, à la marge, des chambres consulaires.

Lors du Conseil Communautaire du 7 novembre 2019, Grand Besançon Métropole (GBM) a voté l'achat à la Région Bourgogne Franche-Comté d'actions pour entrer au capital de Batifranc à hauteur de 2%. Un poste de censeur a été attribué à GBM dans ce cadre, et l'élu représentant GBM a été désigné le 2 mars 2020.

Parallèlement, le conseil d'administration du 5/12/2019 de Batifranc a débattu du plan stratégique et actualisé les budgets pour la période 2020-2024, en évoquant dès cette date les risques potentiels d'une pandémie sur l'économie.

Courant 2020 et avec le contexte avéré de pandémie, un tour de table des principaux actionnaires de BATIFRANC a été réalisé en vue d'un renforcement des fonds propres de la société, et le conseil d'administration de Batifranc du 16 septembre 2020 a délibéré sur les modalités de l'opération :

- augmentation de capital de 15 M€ par création de 468 750 actions nouvelles de 32€ chacune ;
- pas de prime d'émission
- renonciation aux droits de souscription, ce qui permet soit une montée en puissance de certains actionnaires qui pourront abonder plus que ce que leur autorise leur taux de détention actuel, soit une entrée au capital de nouveaux actionnaires ;
- période de souscription du 15 janvier 2021 au 21 février 2021 ;
- modification corrélative des statuts et autorisations de formalités.

L'augmentation de capital telle qu'elle est proposée est destinée en priorité à la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 5M€, et aux établissements financiers pour 10 M€ (Caisse d'Epargne BFC, CDC, Crédit Agricole FC, Crédit Agricole Champagne- Bourgogne, Banque populaire BFC, et potentiellement le Crédit Agricole Centre Est).

En cas de souscription intégrale par les apporteurs pressentis pour 15 M€, le capital de Batifranc sera porté à 34,38 M€, ce qui double quasiment le capital actuel. Arithmétiquement, la part de GBM dans le capital s'en trouvera réduite et passera à 1,13%.

La part globale des collectivités sera de 40,98% au capital, contre 43,62% aujourd'hui.

La modification du montant du capital social implique une modification des statuts de Batifranc.

II. Positionnement de Grand Besançon Métropole

En premier lieu, il convient de rappeler que GBM est le principal actionnaire d'aktya, qui propose également des solutions de portage immobilier pour contribuer à l'installation et au maintien d'activités sur le territoire grand bisontin.

L'objectif de GBM, en souscrivant en 2019 des parts au capital de Batifranc était multiple, et notamment :

- d'intégrer un outil de portage financier à l'échelle régionale, et avoir ainsi une meilleure connaissance de cet outil, des dispositifs proposés et des opérations existant sur le territoire régional ;
- de s'associer à la Région Bourgogne Franche-Comté, qui est également présente au capital d'Aktya, pour construire une synergie et traduire la volonté commune d'articuler au mieux les deux outils au service du territoire grand bisontin.

GBM n'a pas à ce stade d'ambition de développer sa participation au capital de Batifranc pour des raisons stratégiques (Batifranc est un outil « à la main » de la Région, comme Aktya est un outil « à la main » de GBM. De plus, GBM est, et resterait, très minoritaire au capital de Batifranc même en cas de souscription à l'augmentation de capital) et financières (dans le contexte de la crise économique issue du COVID, GBM concentre ses moyens sur les structures locales).

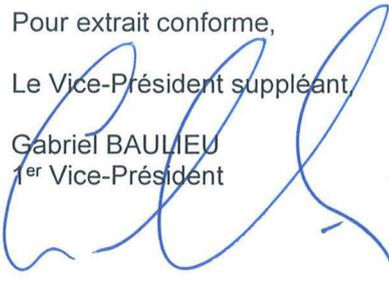
Cette approche est partagée car, dans la proposition d'augmentation de capital de Batifranc, GBM et les collectivités autres que la Région Bourgogne Franche-Comté ne prennent pas part à l'opération.

En respect des dispositions du CGCT, il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'augmentation de capital proposée par Batifranc, de renoncer aux droits de souscriptions pour GBM, et d'autoriser son élu représentant à voter favorablement lors de l'assemblée générale extraordinaire convoquée le 8 décembre prochain.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'augmentation de capital de Batifranc pour un montant de 15 M€ par émission d'actions nouvelles,**
- **se prononce favorablement sur la non-participation de Grand Besançon Métropole à cette opération, avec renonciation au droit préférentiel de souscription,**
- **autorise M. BODIN, élu représentant Grand Besançon Métropole dans les instances de Batifranc, à approuver l'augmentation de capital et les modifications de statuts qui en résultent conformément aux modalités décrites ci-dessus.**

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1